



Au quotidien, Présence Verte Services vous assure **un service de proximité**, dans une relation de confiance. Sans engagement, **faites-vous plaisir** avec les repas à domicile et à la Carte : tout est au choix, du potage jusqu'au dessert.

Découvrez nos choix de menus sur **presenceverteservices.com** - rubrique « nos menus ».
Inscription sur le site, sans engagement de votre part.

Libre et autonome, mais jamais seul : avec la téléassistance classique ou mobile de Présence Verte, vous êtes **en sécurité** en tous lieux.

TARIFS PREFERENTIELS pour les habitants de la commune, renseignez-vous !



Plus d'infos au **05 49 44 59 99**



Vos revenus vous permettent peut-être de bénéficier de l'aide à l'acquisition d'une couverture maladie complémentaire (ACS) ou mutuelle santé

L'aide pour une complémentaire santé (ACS) est une aide financière pour payer une complémentaire santé (mutuelle). Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. L'ACS ouvre droit à d'autres avantages (tiers-payant par exemple). Pour la demander, un dossier est à constituer (formulaire et justificatifs). Une fois attribuée, l'ACS est accordée pour un an.

Comment bénéficier de cette offre ?

Vous devez effectuer une demande d'aide à la complémentaire santé auprès de votre organisme d'assurance maladie obligatoire (CPAM, MSA...). La demande peut être effectuée en ligne sur www.info-acs.fr ou www.cmu.fr. L'aide, dont le montant dépend de l'âge (tableau n°1) est accordée en fonction de vos ressources (tableau n°2).

Age du bénéficiaire au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	Montant de l'aide
Moins de 16 ans	100 €
De 16 à 49 ans	200 €
De 50 à 59 ans	350 €
60 ans et plus	550 €

Tableau n°1

Nombre de personnes dans le foyer	Plafond annuel des ressources (Métropole)
1	11 682 €
2	17 523 €
3	21 027 €
4	24 532 €
Par personne supplémentaire	4 673 €

Tableau n°2